

PV de l'assemblée générale des délégués du 11 novembre à Romont

1. Ouverture de l'assemblée

M. le Président, Fabien Gavillet, ouvre l'assemblée à 14h05 et salue les délégués des sociétés ainsi que les invités.

L'Assemblée n'ayant aucune remarque quant au mode de convocation et aux différents points du tractanda, M. le Président poursuit en saluant les personnalités présentes ainsi que les représentants de la presse et les remercie de leur présence. Il donne également la liste des personnes excusées.

2. Production musicale

Les jeunes musiciens des Cadets de Romont, sous la direction de M. Emanuele Salvo, nous ont accueilli en musique et nous font le plaisir de se produire une nouvelle fois, remerciés par M. le Président et chaleureusement applaudis par l'Assemblée.

Monsieur Pascal Delabays conseiller communal de Romont et Olivier Pittet, président des cadets de Romont, qui nous reçoit aujourd'hui, prennent la parole. M. le Président les remercie, ainsi que la société de musique de Romont, pour leur accueil et la parfaite organisation de cette assemblée.

3. Rapport des présences et désignation des scrutateurs

Le contrôle des présences s'est effectué lors de l'arrivée des délégués, en même temps que l'encaissement des cotisations et la remise des cartes de vote.

Sur les 86 sociétés membres de l'AFJM :

- 75 sociétés sont présentes avec 128 délégués.
- 10 sociétés sont excusées : L'Echo du Belmont de Léchelles-Chandon, les Cadets de l'Edelweiss de Charmey, Musikgesellschaft Düdingen, L'EJIB, l'Harmonie de La Brillaz, la Fanfare « La Mauritia » de Remaufens, la Fanfare « La Villageoise » de Rueyres-Bussy-Sévaz-Morens, la Société de Musique de Sorens, Jugendmusik St-Antoni, la Société de Musique « Echo du Gibloux » d'Avry-devant-Pont.
- 1 absente sans excuse : l'Union instrumentale de Fribourg. Ils devront s'acquitter de l'amende prévue.

Dès lors, nous avons 128 voix, la majorité requise est ainsi de 65 voix.

Cinq scrutateurs sont désignés dans l'Assemblée (délégués des sociétés de Vuadens, d'Estavayer-le-Gibloux, de Dompierre-Russy, de la Roche et de Broc).

4. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire

Comme l'année passée, le procès-verbal se trouve en format internet sur notre site. Chaque société a également reçu un lien par mail et un format papier est mis à disposition avant le début de l'assemblée. Chaque société a donc pu en prendre connaissance.

Sans aucune remarque de l'Assemblée, le procès-verbal est approuvé. M. le Président remercie son auteur, notre ancienne secrétaire PV Lauriane Kolly.

5. Rapport du Président cantonal

Annexe 1

6. Rapport du Président de la commission de musique

Annexe 2

M. le Président remercie la commission de musique et en particulier son président, M. Matthias Schwaller pour sa première année à la tête de celle-ci.

7. Rapport de la Caissière et de la société vérificatrice des comptes et approbation par l'Assemblée

Mme Aline Corpataux, caissière de l'AFJM, présente les comptes 2016-2017 de l'Association :

- Bilan AFJM
 - Somme des actifs : CHF 42'516.77
 - Somme des passifs : CHF 38'487.20
 - Augmentation de fortune : CHF 4'029.57
- Camp du Nouvel An
 - Bénéfice de CHF 673.55
- Camp de Pâques
 - Bénéfice de CHF 619.99

Les vérificateurs de la Fanfare de Romont certifient avoir vérifié les comptes et contrôlé par sondage le compte de résultats. La comptabilité est régulièrement tenue et les écritures comptables sont dûment justifiées. Ils certifient également l'exactitude des pièces présentées. Ils proposent à l'Assemblée d'en décharger la caissière et le comité.

L'Assemblée approuve les comptes à l'unanimité et M. le Président remercie la caissière pour leur parfaite tenue.

8. Révisions des statuts

Le comité cantonal vous propose de modifier 3 articles des statuts de l'AFJM, à savoir les articles 11, 20 et 27. Etant donné qu'il ne s'agissait que de légères modifications, nous ne les avons pas jointes à la convocation.

Selon les statuts, article 25, alinéa 2, *"Toute révision des statuts, même partielle, doit figurer à l'ordre du jour indiqué dans la convocation."*

M. le président présente les 3 articles concernés avec les raisons de ces modifications.

Article 11, alinéa 2 : *Une amende, fixée par l'assemblée des délégués, frappe les sections absentes avec ou sans excuse écrite adressée au président de l'AFJM avant l'assemblée.*

Article 20 : ajout d'un point f : *"Maintenir des liens avec la commission de musique de la Société cantonale des Musiques fribourgeoises."*

Article 27 :

1 : *Ces statuts ont été approuvés par l'assemblée des délégués du 31 octobre 1998 à Misery, modifiés par celle du 15 novembre 2014 à Villarimboud et par celle du 11 novembre 2017 à Romont.*

2 : *Ils entrent en vigueur le 1er décembre 2017 et abrogent ceux du 1er décembre 2014.*

La votation est acceptée à la majorité.

9. Fixation cotisation

Le comité cantonal propose de maintenir la cotisation annuelle à Fr. 50.00 par section membre. Cette proposition est acceptée par votation.

Au niveau de l'amende, nous nous sommes comparés avec la SCMF en tant que société cantonale.

Le comité propose donc de maintenir le montant de CHF 200.- pour les sociétés non excusées par écrit avant le début de l'assemblée. Par la votation précédente, le comité propose d'instaurer une amende de CHF 100.-, tout comme le fait déjà la société cantonale des musiques fribourgeoises pour les sociétés absentes avec excuse écrite avant le début de l'assemblée.

Cette dernière proposition relève une objection. Pour une société sans corps de jeune de musicien pendant un laps de temps, doit-elle sortir de l'AFJM pour ne pas payer cette amende ?

La votation est acceptée à 86 voix (majorité 65) et 15 abstentions et 27 contre.

10. Désignation du lieu de la prochaine assemblée et nomination de la société vérificatrice des comptes

La Fanfare de Porsel confirme sa candidature pour l'organisation de notre prochaine assemblée, ainsi que pour la vérification des comptes. L'Assemblée accepte cette proposition par acclamation.

La prochaine Assemblée ordinaire aura donc lieu le samedi 10 novembre 2018, à Porsel.

La Fanfare de Porsel recevra un défraiement de CHF 300.- par l'AFJM, en plus du bénéfice réalisé par leur soin à la buvette ou via d'autres ventes durant l'assemblée.

11. Admissions, démissions et exclusions

Le comité a dû recadrer les listings depuis l'année passée avec le nom de la société membre de l'AFJM. Pour que le feuillet vert soit valable, il doit être au nom de la société mère, soit la société d'adulte qui est affiliée à la SCMF. C'est pourquoi la société membre de l'AFJM doit être la société d'adulte et non l'ensemble de cadets. Par contre, les membres ont le libre choix quant à l'adresse et les coordonnées de correspondance de la société.

Les regroupements de jeunes, qui sont membres de l'AFJM, n'ont aucune influence sur les feuillets verts. Dans la plupart des cas, ces regroupements ont rejoint l'AFJM afin d'obtenir plus facilement les informations pour les différentes manifestations de notre association.

Cette année, il n'y a ni démissions, ni exclusions. Il n'y a également aucune admission. Les contacts avec les sociétés singinoises et celle du lac restent forts. Les jeunes de la singine sont de plus en plus présents aux camps.

Dès lors, le nombre de sociétés affiliées à notre Association Cantonale reste à 86.

12. Fête cantonale

L'AFJM cherche activement à fixer d'autres fêtes cantonales. En vue de cette assemblée, aucune candidature n'a été déposée, mais le comité espère vivement pouvoir attribuer une prochaine fête cantonale. Toutes les informations utiles à l'organisation d'une telle fête ainsi que le règlement de fête se trouvent sur notre site internet.

13. Rencontres musicales

La société de Bulle confirme leur candidature pour une rencontre musicale pour 2020. Cette rencontre s'inscrira dans le cadre du 150ème anniversaire.

14. Camps musicaux du Nouvel An et de Pâques 2017

Le 11ème camp pour les jeunes musiciens âgés de 18 à 22 ans aura lieu du 27 au 30 décembre, avec comme invité, le chef d'orchestre anglais Douglas Bostock.

A ce jour nous avons 112 inscrits.

M. le président remercie La Fanfare paroissiale « Les Martinets » de Cottens d'avoir accepté d'organiser le concert final qui se déroulera le samedi 30 décembre, à 19h30, à la Salle Polyvalente de Cottens.

Le 40ème camp musical de Pâques se déroulera quant à lui du 3 au 6 avril 2018. M. le président rappelle le délai d'inscription fixé au 30 novembre 2017.

Le règlement du camp a été adapté, en particulier sur la capacité d'accueil. Il est disponible sur notre site internet ou dans le formulaire d'inscription online.

Les tests auront lieu le samedi 10 février 2018. Les jeunes concernés recevront personnellement une convocation avec l'heure et le lieu du test. Le nom de l'invité sera dévoilé une fois les tests terminés.

Le concert final du camp de Pâques sera organisé par l'Ensemble Instrumental du CO de la Gruyère en collaboration avec la Société de Musique de la Tour-de-Trême. Il aura lieu le vendredi 6 avril 2018 à 20h00 à la Salle CO2.

Par les bons résultats des comptes et les subventions Jeunesse et Musique, l'AFJM a décidé d'adapter sa participation financière à hauteur de CHF 1'250.- pour les concerts des camps de Pâques et CHF 750.- pour Nouvel An. Ces montants ne sont valables que si notre demande J+M est acceptée. En cas de réponse négative, les montants de CHF 1'000.- pour Pâques et CHF 500.- pour Nouvel An restent inchangés.

Ces camps bénéficient principalement des soutiens financiers suivants :

- Banque Cantonale de Fribourg
- Loterie Romande
- Société Cantonale des Musiques Fribourgeoises
- Association des Musiciens Vétérans Fribourgeois
- Girons de musique du canton de Fribourg
- Association Suisse des Musiques
- Friboug Foundation for Children
- Le programme Jeunesse et Musique

M. le président passe la parole à M. Roland Mesot, 2ème vice-président du grand conseil fribourgeois. L'Assemblée le remercie vivement pour son discours par applaudissement.

15. Autres activités AFJM

L'AFJM met en places différents workshops. Par le retour plus que positif de MIRA, nous allons renouveler ce workshop au printemps 2018. Pour ce qui est des autres cours, nous avons repoussé leur mise en place à l'automne car nous voulons, avec la SCMF, proposer des ateliers réfléchis et ciblés.

L'AFJM s'est également intéressée au programme de la confédération Jeunesse et Musique. M. le président profite de cette assemblée pour présenter brièvement ce programme avec différents exemples, très peu connus des sociétés.

A ce jour, l'AFJM a touché CHF 1'600.- de J+M pour les 5 répétitions de préparation au Welt Jugend Musik Festival. Nous recevrons CHF 5'400.- pour le prochain camp du Nouvel An. Quant au prochain camp de Pâques, nous espérons toucher plus de CHF 7'000.-. Soit près de CHF 14'000.- en une année.

Etant donné que les finances d'inscriptions sont plus que correct, CHF 180.- pour 4 jours de camps, nous n'avons pas prévu de baisser celles-ci. Par contre, nous allons améliorer les conditions des camps au niveau des animations, nourriture, invités, etc.

Le programme J+M est un programme général d'encouragement des enfants et des jeunes dans le domaine de la musique.

Ce programme de la confédération soutient différents domaines, dont la formation et la formation continue de moniteurs/monitrices J+M avec des offres de formations, la tenue de cours et de camps J+M pour les enfants et jeunes de 6 à 20 ans au moyen de contributions financières et bien d'autres encore.

Le 19 juin 2015, le parlement a décidé les bases légales pour la mise en œuvre de J+M et a adopté un plafond de dépenses. Celui-ci a été fixé à 2 millions par année pour 4 ans jusqu'en 2020.

La formation des moniteurs a commencé en 2016 et les premières subventions ont été versées dès le début de l'année 2017.

L'office fédéral de la culture a mandaté un organe d'exécution, la société RPC (Res Publica Consulting) pour gérer les demandes de formations mais aussi de subventions des sociétés. L'organe d'exécution travaille en étroite collaboration avec les organisations faitières de musique, soit l'Association Suisse des Musiques (ASM) pour ce qui nous concerne.

Ils travaillent avec des experts qui évaluent les dossiers de candidature des futurs moniteurs, des formateurs qui dispensent les modules Musique et pédagogiques pour former des moniteurs J+M dans nos sociétés de musique.

Ces moniteurs J+M dirigent les cours et camps. Diriger ne veut pas obligatoirement dire « directeur musical », cela signifie aussi « diriger l'organisation ». Le moniteur doit juste être toujours présent pour que le cours ou le camp soit reconnu J+M.

Pour pouvoir toucher des subventions, il faut avoir un moniteur J+M dans sa société. Les moniteurs/monitrices J+M formés (avec certificat) sont habilités à proposer et à diriger des cours ou camps J+M sur mandat d'une organisation.

Pour obtenir le certificat de moniteur/monitrice J+M, les candidats/candidates doivent suivre une formation en trois volets (module de base, module musique, module pédagogie). Cette formation ne remplace pas une formation musicale et pédagogique, mais prépare aux tâches spécifiques de moniteur/monitrice de cours et camps J+M.

C'est pourquoi, des exigences minimales ont été fixées pour devenir moniteur J+M. De plus amples informations sur ces exigences se trouvent sur le site internet de Jeunesse et Musique.

Par rapport à la formation reconnue, il faut avoir achevé au minimum le cours de direction de degré inférieur de l'Association suisse des musiques (ASM), à moins de pouvoir justifier d'études de musique avancées ou achevées. En résumé, avoir fini la 1ère année des cours de direction proposé par la SCMF, ou nouvellement, par le conservatoire de Fribourg.

Pour terminer, les moniteurs/monitrices J+M doivent suivre une formation continue J+M au minimum tous les trois ans. Quant au prix de la formation, cela ne doit pas être un frein. Le module de base est gratuit (entièrement financé par la confédération). Les modules musique et pédagogique sont financé à 70% par la confédération. Ces 30% restants à charge du participant représentent env. CHF 120 à 150.- par module.

Comme annoncé, ce programme s'adresse aux jeunes entre 6 et 20 ans. Il y a donc certaines conditions de bases à respecter, dont notamment l'âge des participants, entre 6 et 20 ans (la participation d'enfants plus jeunes ou plus âgés est admise pour autant que leur part n'excède pas 20 % de l'effectif total des participants), avoir un domicile en suisse ou de nationalité Suisse, ...

Pour qu'un camp puisse être considéré comme J+M, en plus des conditions de base, il faut également respecter les points suivants :

- Le camp dure sur une période de 2 à 7 jours

- L'enseignement comprend au moins 5 leçons de 45 minutes par jour. Pour les camps avec nuitées, il est compté un demi-jour pour les jours d'arrivée et de départ respectivement. Au minimum 2 leçons de 45 minutes doivent être données par demi-journée.
- Il faut minimum 10 enfants répondant aux critères J+M, soit entre 6 et 20 ans.
- Il ne peut pas être approuvé plus d'un camp J+M pour le même groupe cible en l'espace de 6 mois. Les demandes se font par semestre.
- Les camps J+M doivent être tenus en Suisse.

L'encadrement d'un camp J+M doit être assuré par au moins une personne accompagnante majeure pour 10 enfants et un moniteur/monitrice J+M avec certificat.

Les contributions pour camps sont calculées comme suit :

- Une contribution forfaitaire de base en fonction du nombre participants J+M légaux, soit entre 6 et 20 ans ;
- ½ jour pour le jour d'arrivée et le jour de départ ;
- Contribution forfaitaire supplémentaire de CHF 15.- par nuitée/participant pour l'hébergement et les repas.

Les participants ne doivent pas forcément passer la nuit au camp.

Concernant les cours Jeunesse et Musique, les répétitions des corps de cadets peuvent être considérées comme cours.

Pour qu'un cours puisse être considéré comme J+M, en plus des conditions de base, il faut respecter les points suivants :

- Un cours J+M est un bloc d'enseignement dispensé à intervalles réguliers (p. ex. une fois par semaine, sur une période de six mois).
- Un bloc d'enseignement comprend 10 à 20 leçons. Une leçon dure 45 minutes.
- La participation d'au moins 5 enfants/jeunes répondant aux critères J+M est requise pour un cours J+M.
- Des cours de moins de 10 leçons ne sont pas admis.
- Des cours de plus de 20 leçons peuvent être donnés, mais seules les 20 leçons réglementaires de 45 minutes sont éligibles à une contribution.
- Il ne peut pas être approuvé plus d'un camp J+M pour le même groupe cible en l'espace de 6 mois. Les demandes se font par semestre.
- Les cours doivent être tenus en Suisse.

Le moniteur J+M n'est pas lié avec une société. Il peut faire la demande pour plusieurs ensembles. Cependant, il se doit d'être présent à chaque répétition et être dans l'organisation.

16. Démissions et élections de membres du Comité et constitution de la Commission de musique

Aucun membre du comité n'a décidé de quitter l'Association. La commission de musique ne change également pas.

Fabien Gavillet, président du comité ; Matthias Schwaller, président de la commission de musique ; Laetitia Reynaud, vice-présidente du comité ; Carine Guex, vice-présidente de la commission de musique ; Lauriane Kolly, secrétaire ; Aline Corpataux, caissière ; Delphine Kolly et Pauline Nussbaumer, membres.

17. Nomination de membres d'honneur

Le comité propose Mme Lauriane Macherel, qui officie depuis plus de 5 ans en tant que monitrice pour les camps de l'AFJM comme membre d'honneur.

Le comité propose également de nommer Raphaël Devaud, surveillant de nuit depuis plus de 5 ans également.

L'Assemblée accepte cette proposition par applaudissement.

18. Propositions des membres

Le comité n'a reçu aucune proposition écrite des membres.

19. Divers

Une liste récapitulative des différentes charges et participation financière pour les sociétés membres sera prochainement disponible sur notre site internet et sera envoyée par mail.

M. le président annonce également la recherche de surveillants de nuit pour les camps.

M. le Président lève cette assemblée en remerciant les délégués ainsi que les invités d'y avoir pris part et de l'intérêt porté aux jeunes musiciennes et musiciens de notre canton. Il est 15h45.

Romont, le 11 novembre 2017

La secrétaire PV
Delphine Kolly

Rapport du Président de la commission de musique

Mesdames, Messieurs les invités,
Mesdames, Messieurs les délégués,
Chers amis musiciennes et musiciens,
Sehr geehrte Vertreter des deutschsprachigen Teils,

Pour nos différents camps, l'AFJM essaie d'offrir à nos jeunes musiciens des invités de marque. Nous essayons de varier entre solistes, directeurs et de compositeurs, des personnages qui ont marqué le monde du Brass, d'autres qui ont marqué celui des Harmonies, des Suisses et des étrangers.
En 2017, nos deux invités étaient un compositeur Japonais et un chef Suisse.

Le 10^{ème} camp de Nouvel An était spécial pour cinq raisons. Premièrement, on n'avait encore jamais reçu autant d'inscriptions pour le camp des grands. Plus que 100 participants ont joué dans un seul ensemble. Deuxio, on a joué une première mondiale avec la pièce « Echoes from the mountain » de Kazuyasu Kaminaga. Troisièmement, le camp était dirigé par un compositeur venant de l'autre côté du monde, Satoshi Yagisawa. Et raisons quatre et cinq : Comme le compositeur ne parlait aucun mot en français, ni allemand et relativement peu d'anglais, il était durant tout le camp accompagné par deux charmantes traductrices Japonais, Midori Müller et Ikumi Kirihara.

Das Lager fand auch dieses Jahr zwischen Weihnachten und Neujahr, vom 27. bis 30. Dezember statt. Unser japanischer Gast Satoshi Yagisawa verstand es mit seiner lustigen und sympathischen Art, einem abwechslungsreichen Programm und den dazugehörigen japanischen Geschichten zu begeistern. Die ausgezeichneten und zumeist positiven Kommentare im Fragebogen, der nach dem Lager verschickt wurde, bestätigen dies.

Une moitié du programme de concert était composé par l'invité, Satoshi Yagisawa, l'autre moitié du programme contenait des pièces de divertissement d'autres compositeurs du Japon. Un grand plus était la répétition de lecture qui a eu lieu 3 semaines avant le camp. En effet cette répétition permet aux jeunes de découvrir les pièces un peu plus tôt. Il est donc possible de détecter les passages délicats et les traits techniques à travailler avant le premier jour du camp. La commission de musique a donc décidé de maintenir cette répétition de lecture qui, cette année, aura lieu le samedi 16 décembre. Cela me permet de remercier la Concordia de Fribourg pour la mise à disposition de ses locaux et de son matériel, la Gérania de Marly pour le local et son matériel pour les répétitions de Zürich, le corps de musique de la ville de Bulle et la fanfare de Romont pour le prêt de son matériel de percussion durant les camps et l'union paroissiale de Sâles ainsi que les cadets de la Concordia pour l'organisation des concerts finaux du camp de NA et de Pâques.

Musikalischer Leiter des Osterlagers des VFJ war dieses Jahr ein Dirigent aus dem Jura. Der aus Porrentruy stammende Hervé Grélat dirigierte das Lager, welches wie immer in der Woche nach Ostern, vom 18. bis 21. April stattfand und mit einem Konzert in der Aula Miséricorde in Freiburg zu Ende ging.

Hervé Grélat a fait un job extraordinaire. Sa manière très naturelle et sympathique de travail en répétition ainsi que la précision et ses commentaires très musicaux ont été apprécié par nos jeunes musiciens. Le programme était varié. Comme il s'agissait d'un chef invité et non d'un compositeur, on a joué des pièces de différents pays et différents styles. Les exigences des pièces étaient hautes mais le résultat était de bonne qualité. Les pièces comme « Of castles and Legends », « Klezmer Classics » et « Deep Purple Medley » ont plu aux musiciens qui les ont joués et aussi au public.

Après les deux camps, un troisième évènement a marqué l'année musicale de nos jeunes musiciennes et musiciens. Il s'agit du Weltjugendmusikfestival 2017 à Zürich. Voici quelques chiffres : Plus que 80 ensembles de jeunes musiciens du monde entier, 2 pièces de concours, 2 fois plus que 10min de musique difficile, 50min de programme de musique dans la cantine, 68 musiciens, 12 heures de répétition, 2 jours à Zurich, 2 fois plus que 90 points et un premier prix plus médaille d'or en première catégorie en harmonie. L'afjm est champion mondiale.

Eine Donnerstagsprobe, ein Samstag und ein Sonntagmorgen mussten ausreichen um die beiden Stücke „Machu Picchu“ von Satoshi Yagisawa sowie das Aufgabestück „Deliverance“ von Etienne Crausaz wettbewerbsreif zu bringen. Die knapp 70 Musiker haben es geschafft mit viel Fleiss, konzentrierter Probearbeit und der nötigen wettbewerbsform die beiden Jurymitglieder Jean-Claude Kolly und Jan van der Roost, beides ehemalige Gastdirigenten des Lagers, zu überzeugen.

La fête en soi était très bien organisé, les repas étaient de très bonne qualité, les horaires étaient précisément tenus et les salles de concerts étaient incroyable. Après le concours du samedi après-midi, il avait un concert au Hallenstadion et l'atmosphère était superbe en tout. Le but musical de la participation à ce concours était de

représenter les jeunes musiciens du canton de Fribourg, de laisser une bonne image mais jamais on croyait de réussir un tel exploit. Félicitation à tous les participants, le canton de Fribourg peut être fier d'avoir une tel relève.

Avant de clore ce rapport, permettez-moi de vous annoncer un peu les couleurs de la prochaine année.

Wie Sie bereits wissen findet im Dezember das 11. Neujahrslager wiederum unter einer Rekordbeteiligung statt. Gastdirigent wird der Weltklasse-Dirigent Douglas Bostock, ehemals Chefdirigent des Tokyo Kosei Windorchestra und aktuell Dirigent der Argovia Philharmonic sein. Das Abschlusskonzert findet wie gehabt am 30. Dezember in Cottens statt.

L'invité du camp de Pâques est encore secret mais les inscriptions ont bien démarré. Il est encore possible de s'inscrire jusqu'au 30 novembre, on vous encourage donc de faire un maximum de publicité dans vos sociétés.

J'adresse mes plus sincères remerciements à tous les membres du comité et de la commission de musique avec

- Carine Guex, vice-président
- Théo Schmitt, responsable bois
- Vincent Frossard, responsable percussions
- Thibault Roubaty, responsable tambours
- et Sebastien Bard, secrétaire

Merci pour votre précieux travail durant toute la saison.
On peut les applaudir !

Un immense Merci à vous tous pour votre confiance.

Merci pour votre attention

Matthias Schwaller
Président de la commission de musique

Annexe 1 : Rapport du Président du Comité cantonal

Mesdames et Messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs les invités,
Sehr geehrte Damen und Herren

Il y a 44 ans à Romont, en 1973, avait lieu la première assemblée des délégués ce qui aller devenir plus tard l'AFJM. Et comme vous pouvez le lire, les buts de l'association n'ont quasi pas changé. C'est un plaisir pour moi de se retrouver dans la ville où notre association à vue le jour. Je n'ai pas retrouvé le café de l'Harmonie et après renseignement, il se situait à la Rue de l'Eglise 77, juste en dessous de la collégiale de Romont. Aujourd'hui, vous trouverez Pizzaphone à cette même adresse.

Cette année, j'ai passé en revue les 44 ans d'archives de l'AFJM et je peux vous dire : certains documents ou lettres sont des perles. Mais revenons au présent.

L'année passée, je vous annonçais les défis pour les années à venir de l'AFJM. Si je fais le point sur cette liste, nous avons tenu nos promesses.

Nous avons bien participé au Welt Jugend Musik Festival à Zürich où près de 80 ensembles du monde entier se confrontaient dans une salle de concours pour le titre de champion du monde des jeunes musiciens. Et l'AFJM a fait bien plus que de participer puisque les jeunes musiciens fribourgeois sont justement devenus champion du monde en 1^{ère} catégorie harmonie. Le podium de cette catégorie était complété par 2 ensembles allemands. En excellence harmonie, la catégorie a été survolée par un ensemble de japonais avec une moyenne de 97.5 points sur 100.

Un grand merci ... aux représentants de la presse pour s'être intéressée à ce résultat. De nombreux articles sont parus dans La Liberté, la Gruyère, sur Radio Fribourg, Le Freiburger Nachrichten. Vous avez mis en avant les activités musicales des jeunes de notre canton et je peux que vous en remercier.

Ensuite, nous avons bien mis en place le 1^{er} Workshop ciblés sur les jeunes en collaboration avec la fondation Mira. Le thème était " Prévention des abus sexuel : comment tenir son rôle sans ambiguïté" Tous les membres du comité et de la commission de musique de l'AFJM ont suivi cette formation. Le but était d'avoir des pistes, de savoir comment réagir lors de l'encadrement de nos camps. Malheureusement, très peu de sociétés ont répondu présentes. Malgré un envoi par mail, une newsletters et une inscription gratuite pour les membres, il n'y a 4-5 représentants des sociétés qui ont participé. Et pourtant, ce workshop a été très apprécié des participants. Chacun pouvait apporter ses propres questions et expériences. Nous avons, par exemple, abordé les points suivants qui ont été vécu par des délégués présents:

- Comment réagir quand on retrouve un garçon de 18 ans avec une fille de 15 dans un recoin du dortoir ?
- Comment éviter que le surveillant de nuit soit considéré comme un "voyeur" lorsqu'il va réveiller le dortoir des filles et que certaines se changent déjà ?
- Comment expliquer au jeune que : Si le prof de musique met la main sur le ventre du jeunes pour sentir la respiration, c'est normal ?
- Comment écouter un jeune qui vient se confier sans tout de suite penser au mal et voir un abus des parents ou du profs ? Comment interpréter ses mots ?
- Etc

Je peux vous assurer que les questions et expériences des participants affluaient de tous les côtés.

Un autre point durant l'année était la création d'un uniforme léger pour certaines délégations tels que concerts. Cet uniforme se présente sous la forme d'une chemise noir avec le logo AFJM.

Les deux prochains points étaient : L'amélioration du système d'inscription aux camps, Le renouvellement du contrat de partenariat avec l'ensemble du CO2 de la Gruyère et le CO2 pour la location de la salle de concert Quant au dernier point "Négociations avec le Bicubic et l'ECAB pour la mise à disposition de la salle de gym triple à côté du Bicubic à Romont.", nous devons nous rencontrer prochainement.

L'année écoulée a été aussi l'occasion de numériser les archives de l'AFJM. Peut-être que vous ne le savez pas mais les archives de l'AFJM, depuis sa création en 1973, dorment au domicile du ou de la présidente. Je ne vous cache ma surprise il y a deux ans que j'ai reçu plus de 50 classeurs fédéraux, sans compter tous les autres documents qui retracent les 44 ans d'activité de l'association... J'ai donc décidé d'occuper mon temps libre en numérisant ces documents. A ce jour, comme vous pouvez vous en douter, je n'ai pas terminé. Mais ce sont plus de 3'000 pages qui ont été numérisées. J'ai ainsi diminué les archives AFJM à 5-6 classeurs. Une partie de ces

archives sera disponible sur notre site internet. Les documents les plus importants pour la vie de l'AFJM ont été transmis à la BCU (Bibliothèque Cantonale Universitaire).

Ce travail de numérisation va continuer ces prochaines années. Et je peux vous assurer qu'il est beaucoup plus facile de faire des recherches dans des archives numériques.

Afin de diminuer les frais et les impressions, je vous avais également annoncé lors de la dernière assemblée que les PV et rapports des présidents ne seraient plus imprimés. A ce jour, je n'ai reçu aucune réclamation à ce sujet. Je me réserve le droit, à la fin de l'assemblée, de passer auprès de vous pour faire un petit test sur le contenu du dernier PV.

Revenons maintenant à la saison écoulée 2016-2017.

La saison a commencé par le camp du Nouvel An 2017 qui s'est tenu en décembre 2016.

Nous avons battu un record de participations avec 105 jeunes en provenance des sept districts de notre canton. Nous avons atteint notre capacité maximale dans la configuration actuelle du camp du Nouvel An. Nous étudions des possibilités pour augmenter la capacité d'accueil de celui-ci. Surtout que pour la prochaine édition, nous avons 112 jeunes inscrits à ce jour.

Quelle expérience et leçon de vie avec notre invité japonais de ce dernier camp : Satoshi Yagisawa. Il souriait tout le temps. Tout ce qu'il découvrait l'émerveillait. Il voulait tout goûter, tester. Et ce qu'il a retenu aussi, c'est que la Suze, même sans eau, c'est beaucoup trop doux à son goût. Une boisson de fille...

Nous étions entourés de 2 interprètes japonaises musiciennes pour les répétitions. Durant la semaine, un autre compositeur japonais, M. Kuzuyazu Kaminaga nous a rejoints. Il avait composé une pièce pour l'occasion "Echo from the Mountain". Le concert final a eu lieu à Sâles dans une salle comble. Merci encore à la Fanfare de Sâles et son président Sébastien Menoud pour la parfaite organisation.

Puis ce fut le camp de Pâques. Pour cette 39ème édition qui s'est déroulée du 18 au 21 avril 2017, nous avons accueilli 126 musiciennes et musiciens âgés de 13 à 17 ans. Notre invité, un directeur suisse Hervé Grélat a su transmettre sa passion pour la musique durant les nombreuses répétitions générale. Le concert final s'est déroulé à l'Aula Magna de l'Uni à Fribourg devant plus de 700 personnes. Merci aux cadets de la Concordia pour l'organisation.

Et voici venu le petit coup de gueule du président. J'ai décidé d'instaurer ce point chaque année dans mon rapport. Celui-ci s'adresse aujourd'hui aux parents, même s'il y en a peut-être peu dans la salle. Je n'aurai qu'une phrase : "Laissez vivre vos enfants et laissez les profiter du camp". Je ne vous cache pas qu'en tant que président, j'ai plus de soucis durant le camp avec les parents qu'avec les enfants. Les parents se plaignent durant l'année que leurs enfants sont toujours sur leurs natels, toujours connectés.

Et si par malheur, il ne répond pas aux messages de leurs parents durant le camp, ceux-ci m'appellent pour savoir si leur enfant va bien... Pour demander pourquoi leur enfant ne leur écrit pas. Et je ne vous parle pas des exigences de certains parents quant au régime alimentaire de leur progéniture... Bref, faites-nous confiance. Nous sommes aussi là pour leur bien.

Enfin, l'année s'est terminée en début juillet avec la sortie du comité et de la commission de musique en Valais. Nous avons testé 2 Escape Room à Charrat "Le Prisonnier d'Alcatraz" et "vice-versa". Mais le point culminant de cette saison 2016-2017 reste la participation de l'AFJM au Welt Jugend Musik Festival à Zürich. Les jeunes garderont un souvenir inoubliable de ce week-end, en particulier de la cérémonie de clôture et de la remise des prix. Vous trouvez une vidéo de ce dénouement sur notre page facebook.

Les défis ne manquent pas pour les années à venir. En voici quelques uns

- Le plus important à mes yeux : La promotion de Jeunesse et Musique et de la formation de moniteurs dans nos sociétés. Nous aurons l'occasion de revenir plus en détail lors du point 15b de cette assemblée.
- Le rapprochement avec la SCMF, son comité et sa commission de musique pour trouver des synergies dans notre travail
- La numérisation du reste des archives
- Le changement des cravates et foulards de l'AFJM
- La recherche d'organiseurs pour nos rencontres musicales et fête cantonale
- La recherche d'invités pour nos camps. Et je peux déjà vous dire que l'AFJM à une nouvelle fois, fait très fort pour le camp du NA 2019 qui aura lieu en décembre 2018. Vous découvrirez son nom lors du concert final du camp de Pâques en avril prochain.

Merci à mes collègues du comité cantonal pour tout le travail fourni durant la saison et pour les défis à venir. Laetitia mon bras droit. Aline qui garantit des finances saines, Lauriane au secrétariat, Delphine pour les PV des comités, Matthias à la présidence de la CM, Carine qui le seconde et Pauline pour tout le travail de communication.

Voilà, ma 2ème année de présidence touche déjà à sa fin. Ma motivation pour l'AFJM est toujours aussi grande. Malgré l'arrivée de ma petite fille Manon, il y a 2 mois et demi, mon plaisir et mon envi de promouvoir les jeunes musiciens de canton de diminue pas.

A ce propos, j'essaie déjà d'influencer les futurs choix de ma fille.

Mais je vous rassure, je suis ouvert à tout, Enfin ... tant qu'il s'agit d'un instrument de musique ... si possible à vent ... un cuivre de préférence ... et dans l'idéal avec une coulisse.

Je vous remercie de votre aimable attention et que vive l'AFJM.

Fabien Gavillet
Président de l'AFJM